



Assemblée générale

Distr. limitée
10 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Point 94 a) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005

**Projet de résolution présenté par la Vice-Présidente de la Commission,
Mme Irena Zubčević (Croatie), à l'issue de consultations officielles
sur le projet de résolution A/C.2/58/L.26**

Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999, 55/205 du 20 décembre 2000 et 56/2001 du 21 décembre 2001 relatives au Programme solaire mondial 1996-2005,

Rappelant aussi les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en oeuvre de Johannesburg »)¹ relatives à l'énergie aux fins du développement durable,

Se félicitant des initiatives qui visent à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qu'énonce la Déclaration du Millénaire²,

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

² Voir résolution 55/2.



Soulignant que le Programme solaire mondial 1996-2005 couvre toutes les formes d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Réaffirme* que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg¹ est le cadre intergouvernemental dans lequel s'inscrit la question de l'énergie au service des objectifs du développement durable convenus au Sommet mondial sur le développement durable et demande son exécution intégrale;
3. *Prend note* du rôle que la Commission solaire mondiale continue à jouer dans la mobilisation d'un appui et d'une assistance au niveau international en vue de l'exécution de nombreux projets nationaux hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs aux sources d'énergie renouvelables, dont bon nombre sont actuellement financés par les pays eux-mêmes;
4. *Note* que si un appui financier appréciable a été fourni par un certain nombre de pays développés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations intergouvernementales, appartenant ou non au système des Nations Unies, en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, il reste encore beaucoup à faire à cet égard;
5. *Considère* que les services d'approvisionnement des campagnes en énergie, y compris leur financement, devraient être conçus pour favoriser au maximum la gestion locale, selon qu'il conviendra;
6. *Encourage* les organismes des Nations Unies à continuer de faire connaître l'importance que revêt l'énergie aux fins du développement durable, y compris la nécessité de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'exécution du Programme solaire mondial 1996-2005, en particulier dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;
7. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement à l'appui de l'énergie au service du développement durable, ce qui exigera, de la part de tous les partenaires intéressés, notamment les gouvernements et le secteur privé, qu'ils s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines nécessaires à l'accélération des efforts de recherche;
8. *Souligne aussi* qu'un plus large recours aux sources d'énergie renouvelables disponibles suppose le transfert de technologies et leur diffusion à l'échelle mondiale, y compris au moyen de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;
9. *Engage* les gouvernements, ainsi que les organisations régionales et internationales compétentes et les autres partenaire intéressés, à combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques modernes et moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière rationnelle les sources traditionnelles d'énergie, ce qui pourrait permettre de répondre à long terme aux besoins croissants de services énergétiques, pour assurer un développement durable;

³ A/58/164.

10. *Encourage* les auteurs d'initiatives nationales et régionales concernant les sources d'énergie renouvelables à promouvoir l'accès des pauvres à l'énergie, y compris l'énergie des sources renouvelables, et à améliorer la conservation de l'énergie et l'efficacité de son utilisation en mettant en oeuvre une combinaison de techniques, en tenant pleinement compte des dispositions du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg relatives à l'énergie au service du développement durable;

11. *Remercie* le Gouvernement allemand d'accueillir en juin 2004 la Conférence internationale sur les énergies renouvelables;

12. *Invite* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer de veiller à la mise en oeuvre effective du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 dans les différentes régions;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 ».
